

15 février 2019

## SOMMAIRE

<i>Vie de la FVBD</i>	<i>page 1</i>
<i>Mise en marché</i>	<i>page 1</i>
<i>Restructuration</i>	<i>page 2</i>
<i>Réglementation AOC</i>	<i>page 2</i>
<i>Animation d'été</i>	<i>page 2</i>

## IMPORTANT

### Mise en marché des vins 2018\*

Exceptionnellement, et afin de faire face au gel du printemps 2017, les vins du millésime 2018 pour les AOC Monbazillac et Pécharmant pourront être mis en marché plus tôt.

**Monbazillac** : (arrêté du 4/02/2019) les vins peuvent faire l'objet d'un élevage jusqu'au 15 avril 2019 et être mis en marché à destination du consommateur à partir du 1er mai 2019.

**Pécharmant** : (arrêté du 5/02/2019) les vins peuvent faire l'objet d'un élevage jusqu'au 15 mai 2019 et être mis en marché à destination du consommateur à partir du 1er juin 2019.

\* Arrêtés du 4 et du 5 février 2019 parus au JO du 12 février 2019.

### Fédération des Vins de Bergerac et Duras

Association loi 1901 inscrite à la Préfecture n° 2328

Siret : 402 598 908 000 18—APE 9412 Z  
N° ODG : CNV2007/75

### Pôle Viticole

ZA Vallade Sud  
24112 BERGERAC cedex.  
Tel : 05.53.24.71.77  
Fax : 05.53.24.98.48  
E mail : contact@fvbd.fr

## Vie de la FVBD

le Lundi 28 janvier 2019, au Pavillon culturel du Château de Monbazillac, nous avons inauguré la nouvelle gouvernance de la filière viticole Bergerac-Duras, lors d'**une grande journée qui a réuni les assemblées générales de l'IVBD, de la FVBD et de la FNVBSO (Négoce)** le matin, suivi d'une grande **dégustation du millésime 2018** et d'un déjeuner convivial.

L'après-midi s'est tenue une séance plénière réunissant tous les producteurs, les négociants et les invités de la filière pour une présentation complète de la vie des AOC, des actions techniques, de la situation économique et de la communication.

Cette journée a été un franc succès, appréciée par les opérateurs présents (plus de 150 sur l'ensemble de la journée) et par les invités dont le nouveau Préfet de la Dordogne Monsieur Frédéric PERRISSAT.

L'article de Sud-Ouest du 5 février a très bien repris les moments forts de cette « journée filière » en particulier la dégustation du millésime 2018 co-organisée par la FVBD et les laboratoires d'œnologie du secteur.

Lors de cette assemblée générale, un renouvellement important du conseil d'administration a été réalisé, pas moins de **10 nouveaux administrateurs et administratrices** ont été élus : Benoit BEIGNER, Doriane BOUCHER, Muriel LANDAT-PRADEAUX, Jean-Marc PIAZZETTA (section Bergerac), Thibault BEAUPLAN, Anthony LARRUE, Roland LESPINE (section Côtes de Duras), Gêrôme MORAND-MONTEIL (section Pécharmant), Gabriel CUISSET (section Saussignac), Arnaud LAPOUGE (section Périgord) ainsi que trois administrateurs stagiaires : Bénédicte BOSSELUT, Gaëlle REYNOU et Bruno LLADOS.

Ils ont pu participer à leur premier conseil d'administration le jeudi 14 février au cours duquel les administrateurs sortants ont été chaleureusement remerciés pour leur action et leur engagement dans la défense et la promotion de nos appellations : Claude LAFAYE, Jean-Pierre LANDAT, Christian ROCHE, Marie-Josée BIREAUD, Thierry TEYSSANDIER, Julien SROKA, Thierry DAULHIAC, Jean-Pierre LAVAL.

Veillez aussi noter les noms des responsables et co-responsable de section :

- ◆ Bergerac/Côtes de Bergerac : Jean-Jacques LACOSTE et Muriel LANDAT-PRADEAUX (co-responsable en charge de la route des vins IVBD)
- ◆ Monbazillac : Guillaume BAROU et Bruno LLADOS
- ◆ Côtes de Duras : Patrice COMBAUD et Alain SOUNALET
- ◆ Montravel/CMT/HMT : Quentin DEFFARGE (IVBD/communication) et Daniel HECQUET (technique et ODG)
- ◆ Pécharmant : Didier ROCHES et Eric CHADOURNE (IVBD/économie)
- ◆ Rosette : Franck DECOUROUX
- ◆ Saussignac : Gabriel CUISSET
- ◆ Périgord : Laurent JOU DE LAS BORJAS

Pour la **commission technique**, mission prioritaire de la FVBD dans la nouvelle gouvernance, ont été nommés co-responsable Daniel DUPERRET et Gilles GERVAULT.

Enfin, le Conseil a renouvelé son **bureau**, comme le prévoient les statuts, Eric CHADOURNE a été réélu à la présidence, Joël LAJONIE et Philippe ALLAIN vice-présidents, Alain QUEYRAL trésorier et Alain SOUNALET secrétaire.

Vous retrouverez les listes complètes du conseil et du bureau sur le site de la FVBD (onglet « vie de la FVBD »)

## Demande d'aide à la restructuration - Campagne 18-19

Le portail VITIRESTRUCTURATION de FRANCEAGRIMER est ouvert. Vous pouvez faire votre demande d'aide à la restructuration (palissage et/ou plantation), **jusqu'au 30 avril 2019 à 12h00** (midi) que vous soyez en collectif ou en individuel.

La demande d'aide en plantation est possible uniquement si :

- en collectif, vous avez reçu par mail l'accusé de réception de votre dossier d'inscription dans le PCR3 indiquant qu'il est accepté et vous donnant votre numéro d'inscription,
- en collectif ou en individuel, la demande d'autorisation de plantation est faite et au statut "délivrée". Tant que les arrachages ne sont pas convertis en autorisation de plantation vous ne pouvez pas saisir votre dossier dématérialisé.

Si vous avez le projet de planter des vignes au cours de la campagne 2018/2019 et de déposer une demande d'aide à la restructuration, nous vous rappelons la démarche à suivre :

- 1 - Faire la demande d'autorisation de replantation (Vitiplantation)
- 2 - Faire la demande d'aide à la restructuration impérativement avant le 30 avril 2019 à midi (vitirestructuration).
- 3 - Lorsque la fin des travaux est déposée auprès des services de la douane, faire la demande de paiement entre le 9 mai et 17 septembre 2019 à midi (vitirestructuration).

**En cas de difficulté ou pour un accompagnement informatique prendre contact avec Marie-Agnès Phélix au 06.83.03.78.20 ou par mail : [marie-agnes.phelix@fvbd.fr](mailto:marie-agnes.phelix@fvbd.fr). merci de prendre rendez-vous afin de faciliter les échanges. Pour information, Marie-Agnès est présente à Bergerac le mardi et à Duras lundi, mercredi et jeudi.**

## Réglementation AOC et IGP

Nous rappelons que les producteurs de l'aire géographique de Bergerac peuvent produire des vins IGP du Périgord. **Mais attention, cette production n'est pas libre, vous devez être identifié par l'ODG vins du Périgord (FVBD) afin d'être habilité par l'INAO.**

**Ce dossier doit être déposé à la FVBD au moins un mois avant la date de la première opération de vendange pour les producteurs de raisin.**

Sans cette habilitation vous ne pourrez pas revendiquer d'IGP, ce préalable vaut aussi pour les producteurs de raisins apporteurs en cave coopérative ou vendant leurs raisins à un négociant vinificateur.

Toutes les démarches peuvent être faite à la FVBD auprès de Sylvie BOURRAT (05 53 24 92 25) avant les vendanges.

Par ailleurs, la zone de vinification de l'IGP Périgord se limite au département de la Dordogne et une commune du Lot (SALVIAC). **Les opérateurs dont le chai serait en Gironde ou Lot-et-Garonne ne pourront pas prétendre à la revendication en IGP Périgord.**

**Rappelons que l'identification ou les demandes de modification de l'identification en AOC (augmentation de la surface en vigne de + de 30%, nouveau chai, changement de raison sociale) doivent aussi faire l'objet d'une demande auprès de l'ODG en vue de l'habilitation par l'INAO. Les mêmes délais sont applicables à savoir au moins un mois avant la date de la première opération de vendange pour les producteurs de raisin.**

## Été 2019, nos appellations créent l'évènement

Le programme des animations de nos appellations pour l'Été 2019 prend forme. C'est maintenant tout notre territoire qui célèbre le vin, les appellations, les vigneronnes et vigneron. Jugez plutôt :

- ◆ 31 mai (Ascension) : La Viniata, la route des vins fait son show place Barbacane (La Madeleine) à Bergerac.
- ◆ 6 juin : le concours des vins de Bergerac et Duras débarque à LASCAUX...(plus d'infos à venir).
- ◆ 9 et 10 juin (Pentecôte) : Monbazillac en folie...un programme de dingue avec beaucoup de surprises!
- ◆ 6 et 7 juillet : l'été des Montravel pour sa deuxième édition.
- ◆ 13 juillet : Les vins de Bergerac en fête pour l'inauguration du port à Bergerac .
- ◆ 2 août à Bergerac : la désormais indispensable Rosette Night.
- ◆ 11 août : La fête des vins de Duras (à confirmer).
- ◆ 15 août : la fête des confréries à Domme avec les vins de l'IGP Périgord.

Sans oublier les animations portées par d'autres structures mais où nos AOC ont une belle place : le Festival des Ploucs en Saussignac (5 et 6 juillet) et la foire aux vins de Sigoulès (20 et 21 juillet).

Ces évènements ont besoin du plus grand nombre pour être réussis, pour vous inscrire en tant que bénévoles ou pour y participer, merci de contacter Josiane ou Pascal à l'accueil de la FVBD